

Attention : Avant de renseigner la page ci-dessous (page 2/3), vous devez tout d'abord remplir la page 1/3 puis reproduire la page 2/3 en nombre suffisant pour déclarer l'ensemble des immeubles de votre association.

Titre de l'association : _____

Numéro de dossier :

W									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ACQUISITION **ALIÉNATION**
(cocher la case correspondante et joindre un état descriptif en cas d'acquisition)

ADRESSE

Étage, escalier, appartement _____ Immeuble, bâtiment, résidence _____
N° _____ Extension _____ Type de voie _____ Nom de la voie _____
Lieu-dit ou boîte postale _____ Code postal _____ Commune / Localité _____
Pays : France
Local destiné à l'administration de l'association et (ou) à la réunion de ses membres : OUI NON
Autre affectation conforme au but statutaire (à préciser) : _____

ACQUISITION **ALIÉNATION**
(cocher la case correspondante et joindre un état descriptif en cas d'acquisition)

ADRESSE

Étage, escalier, appartement _____ Immeuble, bâtiment, résidence _____
N° _____ Extension _____ Type de voie _____ Nom de la voie _____
Lieu-dit ou boîte postale _____ Code postal _____ Commune / Localité _____
Pays : France
Local destiné à l'administration de l'association et (ou) à la réunion de ses membres : OUI NON
Autre affectation conforme au but statutaire (à préciser) : _____

ACQUISITION **ALIÉNATION**
(cocher la case correspondante et joindre un état descriptif en cas d'acquisition)

ADRESSE

Étage, escalier, appartement _____ Immeuble, bâtiment, résidence _____
N° _____ Extension _____ Type de voie _____ Nom de la voie _____
Lieu-dit ou boîte postale _____ Code postal _____ Commune / Localité _____
Pays : France
Local destiné à l'administration de l'association et (ou) à la réunion de ses membres : OUI NON
Autre affectation conforme au but statutaire (à préciser) : _____

GUIDE EXPLICATIF

A QUI ADRESSER VOTRE DÉCLARATION ?

Cette déclaration est à adresser à la préfecture ou à la sous-préfecture du siège social de votre association.

Si votre association a son siège social dans l'arrondissement chef-lieu du département, la déclaration est à adresser à la préfecture.

Si votre association a son siège à Paris, la déclaration est à adresser à la préfecture de police.

Bien qu'il soit obligatoire de déclarer l'état initial et les modifications (acquisition(s) et/ou aliénation(s)) du patrimoine immobilier de votre association, l'utilisation de la liste figurant dans la continuité de cet imprimé ne revêt pas de caractère obligatoire. Vous pourrez remplir vos obligations déclaratives par la production d'un autre type de support (numérique notamment) tant qu'il contient l'ensemble des éléments indiqués dans le modèle proposé.

Cette déclaration doit être accompagnée de l'état descriptif de chaque immeuble acquis.

Le signataire de la déclaration doit être l'une des personnes en charge de l'administration de votre association ou le mandataire qu'elle aura désigné. Dans cette hypothèse, le déclarant devra joindre à ce formulaire le mandat portant la signature de l'une des personnes en charge de l'administration de votre association.